

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **80 (1972)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Excursion du 4 septembre 1971, à L'Abbaye

Cette sortie d'été est destinée à associer la Société au 400^e anniversaire de la commune de L'Abbaye. La journée commence par une visite commentée du château de L'Isle, sous la conduite de M. Pierre Cordey. Elle se poursuit à L'Abbaye par une assemblée tenue à la Grande salle, au cours de laquelle M. Jean-Pierre Chuard reçoit neuf nouveaux membres : MM. Eric Caboussat, à Morges, Claude Cuérel, à Yverdon, Jean-Philippe Dépraz, à Vallorbe, M^{me} Muriel Hahling, à Aigle, M. Helmer Hedström, à Pully, M^{mes} Liliane Karapatis, à Granges (Fg), Simone Lätt-Bignens et Luce Monney, à Lausanne, M^{lle} Yvonne Tavel, à Lausanne. Ensuite M. le professeur Pelet fait un exposé qui intéresse tout particulièrement La Vallée puisqu'il s'agit des *Forges de Bon Port*¹. Après un apéritif offert par la commune et le déjeuner à l'Hôtel de Ville, les participants sont emmenés en car sur l'alpage où M. le syndic Berney leur met sous les yeux les résultats impressionnants de l'ouragan qui a ravagé la contrée peu de jours auparavant. L'excursion se termine par une visite des fours des Bellaires III, à Ferreyres.

Séance du 6 novembre 1971, à 15 h., à l'Aula du Collège de l'Elysée

Au cours de cette séance, M. le président Jean-Pierre Chuard a le plaisir d'accueillir neuf nouveaux membres : la Commune de L'Abbaye, MM. Pierre-J. Arpeau, à la Haye, James Cuhat, Bertil Galland, Philippe Henri et Eric Jeannet, à Lausanne, MM. Guy Le Comte, à Genève, Jean-Louis Matthey, à Lausanne, et Charles-Edouard Rochat, aux Bioux. Trois communications sont prévues au programme : *Une pétition de soldats payernois en 1803*² que présente M^{lle} Lucienne Hubler, *Les fontaines de Croy* par M. Paul Bonard et *L'histoire d'une route : Le Marchairuz* par M. Paul Burnet. Des diapositives illustrent les deux premiers exposés.

Séance du 26 février 1972, à 15 h., à l'Aula du Collège de l'Elysée

Préférant une nouvelle fois le cadre plaisant de l'Elysée aux mornes auditoires du Palais de Rumine, le Comité invite les membres de la Vau-

¹ *Vide supra*, p. 220.

² Ce texte sera publié très prochainement par la revue *Figurina helvetica*.

doise à une assemblée où vingt et une demandes d'admission sont présentées par M. Chuard qui se réjouit de cette constante augmentation d'effectif. Les nouveaux membres sont : MM. Eric Badoux, à Blonay, Jean Bettems, à Aubonne, M^{me} Jean-René Bory, à Coppet, MM. Gabriel Champrenaud, à Prangins, Hérald Chatelain, à Commugny, Henri Chollet-Séchaud, à Montreux, Bernard Glasson, à Nyon, Jean-Pierre Jaccard-Macdonald, à Lausanne, Wladyslaw Koziejowski, à Pully, Paul Lavenex, à Lausanne, Firmin Magnenat, à Romainmôtier, Arnold Mayor, à Mézières, M. et M^{me} André Mingard, à Bussigny, MM. Charles Reymond, à Grandson, Gilbert Rochat, à Nyon, Alfred Rossier, à la Tour-de-Peilz, Jacques Suard, à Nyon, M^{lle} Sylvie Trolliet, à Paudex, et M. et M^{me} Jacques Vodoz, à Lausanne.

Le programme de la séance comporte une conférence de M. Henri Meylan, que la *RHV* espère publier prochainement et dont le titre est : *Pierre Viret à Lyon*. Une autre communication relative à *La politique bernoise du tabac*¹ est présentée par M. Chuard.

Conférence du 15 mars 1972, à 20 h. 30, au Palais de Rumine

A l'invitation de la Société Suisse-Hollande, section de Lausanne, la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie a collaboré à l'organisation d'une conférence de M. Jean-René Bory : *Quelques aspects des relations historiques entre les Pays-Bas et la Suisse*.

Assemblée générale ordinaire du 6 mai 1972, à 15 h., au château de Lutry

Dans la belle salle du Conseil communal de Lutry, récemment restaurée, M. Chuard a le plaisir d'accueillir quinze nouveaux membres : MM. Georges-Edouard Biéri, à Lutry, Ernest Buchmann et Jean-Paul Cavin, à Lausanne, M^{mes} Jacqueline Dessemontet, à Lausanne, et Claude Favez, au Petit-Lancy, M. Georges Fink, à Prilly, M^{mes} Myriam Gaud, à Lausanne, et Jacqueline Gay, à Montreux, M. Jacques Genton, à Perroy, M^{me} Nelly Payot-Brunner, à Lausanne, MM. Alain Reymond, à Lausanne, Robert Treboux, à Oron-le-Châtel, Charles-Antoine Vodoz, à Commugny, et M. et M^{me} Hermann Wettstein, à Lausanne.

Comme chaque année, malheureusement, notre Société déplore le décès d'un certain nombre de ses membres et l'assemblée se lève pour honorer la mémoire de M. Paul-Louis Bader, au Grand-Sacconnex, M^{me} Jeanne Bossy, à Lausanne, M. le Pasteur André Bovon, à la Tour-de-Peilz, M^{lle} Clara Campoamor, à Lausanne, M. William Cavin, à Mézières, M^{lle} Julia Guye, à Pully, M. Charles Milliquet, à Pully, M. Ernest Quendoz, à Lausanne, et M^{me} Alice Stauffer, à Lausanne.

¹ *Vide supra*, p. 221.

Outre le rapport présidentiel, dont nous publions ci-après un passage relatif à l'activité du Cercle vaudois d'archéologie, l'ordre du jour, assez chargé, comprend notamment une révision complète des statuts. Le texte adopté par l'Assemblée générale est publié dans le présent volume aux pages 231 à 234. Cette nouvelle version règle en particulier le statut des membres à vie et établit clairement la distinction entre le montant de la cotisation et le prix de la *Revue*.

Autre point important à l'ordre du jour : la nomination d'un membre d'honneur en la personne de M. Jacques Burdet que notre Société souhaite honorer pour ses remarquables travaux sur la musique dans le pays de Vaud ¹.

La séance se termine sur une visite conduite par M. Claude Jaccottet, dans le château de Lutry dont il vient de diriger la restauration. Enfin M. le syndic Coderey offre, au nom de la Municipalité de Lutry, des rafraîchissements très appréciés.

Activité du Cercle vaudois d'archéologie animé par M. André Rapin :

- le 4 juin 1971, une conférence de M. H. Lieb sur « L'évêché de Windisch et les origines de Constance et de Lausanne » ;
- le 19 juin, une visite des principaux monuments de Genève ;
- les 13 et 14 novembre, un cours sur l'âge du bronze ;
- le 20 novembre, la visite des fouilles du prieuré de Pully, sous la direction de M. D. Weidmann, avec des communications de MM. Gadina et Kaenel ;
- le 27 novembre, la visite du cloître cathédral de Lausanne et de ses abords, sous la direction de MM. Egloff et Stækli ;
- le 1^{er} décembre, une conférence de M. H. Bögli, sur « Aventicum, problèmes d'urbanisme » ;
- le 14 décembre, une conférence de M. J. Des Gagniers, intitulée « Animaux et fleurs sur les vases géométriques et archaïques de Chypre » ;
- le 12 janvier 1972, une conférence de M. Tusa sur « Polunto dans le cadre de la civilisation punique en Sicile occidentale » ;
- le 2 février, une conférence de M. Carrettoni, sur « Les fouilles de la Maison d'Auguste et du Temple d'Apollon à Rome » ;
- le 4 mars, la visite de l'exposition des fouilles d'Auvernier, à Neuchâtel, sous la direction de M. Egloff ;
- le 27 avril, une conférence de M. Mario Napoli, sur les « Recherches subaquatiques dans la région de Salerne ».

¹ *Vide supra*, p. 222.

Visite du 17 juin 1972, aux fouilles de la cathédrale

Introduite par trois exposés, avec projections, de MM. Michel Egloff, Pierre Margot et Werner Stœckli, présentés dans l'auditoire XVI du Palais de Rumine, cette séance organisée en collaboration avec le Cercle d'archéologie a remporté un très grand succès : près de 300 personnes ont assisté à la visite commentée du chantier de fouilles archéologiques, au nord de la cathédrale.

*Visite, le 30 juin 1972, à 20 h., de l'exposition « Le cheval et l'homme »,
à Yverdon*

Grâce à l'amabilité des organisateurs de cette exposition, destinée à commémorer le centenaire de la Société pour l'amélioration de la race chevaline d'Yverdon, les membres de notre Société ont pu visiter sous la conduite du docteur J.-C. Piguet un ensemble particulièrement riche de pièces historiques, artistiques et archéologiques.

GUSTAVE RAVUSSIN.

Statuts de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie a été fondée à Lausanne, le 3 décembre 1902, sur l'initiative de MM. Paul Maillefer, Albert Naef, Albert de Montet, Frédéric-Th. Dubois, Lucien Vincent, Eugène Mottaz, Henri Martin, Emmanuel Dupraz et François Doge. Ses premiers statuts, adoptés le 3 décembre 1902, ont été partiellement révisés le 6 mai 1950, le 10 septembre 1955 et le 23 mai 1970. La Société est actuellement soumise aux statuts ci-après, adoptés le 6 mai 1972.

ARTICLE 1

La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie est une association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Elle a son siège à Lausanne, aux Archives cantonales vaudoises.
Sa durée est illimitée.

ARTICLE 2

La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, fondée à l'occasion du Centenaire de 1903, a pour but l'étude des sciences historiques.

Elle s'occupe plus spécialement de ce qui concerne l'histoire et l'archéologie du canton de Vaud.

Elle cherche par tous les moyens en son pouvoir à sauver de l'oubli ou de la destruction les monuments historiques intéressant le canton de Vaud.

Elle s'efforce de développer, au sein du peuple vaudois, le goût de l'histoire.

Elle organise dans ce but des conférences, des visites de monuments et d'expositions, des excursions et des cercles d'étude.

Elle édite la *Revue historique vaudoise*.

Elle entretient des relations avec d'autres sociétés poursuivant des buts similaires, soit dans le pays, soit à l'étranger.

ARTICLE 3

La Société se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

La qualité de membre actif peut être acquise par une personne morale, mais les droits qui en découlent pour elle ne peuvent être exercés que par une seule des personnes aptes à la représenter.

ARTICLE 4

Pour devenir membre actif, il faut remplir un bulletin d'adhésion, être présenté par deux membres et être admis par l'assemblée générale de la Société.

Les membres actifs paient une cotisation annuelle. La *Revue historique vaudoise* leur est servie à un prix spécial et, s'ils sont étudiants, ils bénéficient d'une réduction supplémentaire.

Les personnes physiques ont la faculté de devenir membres actifs à vie en versant un montant égal à vingt-cinq fois la cotisation annuelle.

ARTICLE 5

Les membres ne répondent pas personnellement des engagements de la Société.

ARTICLE 6

Les sociétaires peuvent se retirer en tout temps de la Société en envoyant leur démission au comité.

Le non-paiement de la cotisation, en dépit de deux rappels, entraîne la radiation.

ARTICLE 7

La Société peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes connues par des travaux importants ou qui ont rendu des services particuliers à la Société.

Les membres d'honneur ne paient aucune cotisation et reçoivent la *Revue historique vaudoise* leur vie durant.

ARTICLE 8

L'assemblée générale ordinaire est convoquée à Lausanne ou dans les environs, chaque année avant le 30 juin.

Toute séance de la Société peut comporter une assemblée générale extraordinaire, pour autant que l'ordre du jour figure sur la convocation.

Les convocations sont envoyées à chaque membre.

ARTICLE 9

L'assemblée générale est formée des membres actifs et des membres d'honneur de la Société.

Elle nomme le comité, approuve la gestion et les comptes.

Elle nomme les vérificateurs des comptes et leur donne décharge.

Elle décide de l'admission des nouveaux membres et de la nomination des membres d'honneur.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle et le prix de la *Revue historique vaudoise*.

Elle vote sur toute modification des statuts et sur toute autre proposition émanant de ses membres.

Elle décide enfin de tout ce qui ne relève pas expressément de la compétence du comité.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents, mais la décision de dissolution ou de fusion de la Société requiert la majorité des trois quarts des membres présents, convoqués par lettre recommandée.

ARTICLE 10

La Société est dirigée par un comité de neuf à onze membres élus pour une période de deux ans et rééligibles.

Le président, choisi par l'assemblée générale au sein du comité, est élu pour deux ans et n'est pas immédiatement rééligible.

Les autres fonctions sont réparties par le comité entre ses membres.

ARTICLE 11

Le comité convoque les membres aux assemblées générales et aux séances, organise les conférences et les excursions.

Il surveille les publications de la Société et les échanges de publications avec les sociétés similaires.

Il désigne le rédacteur de la *Revue historique vaudoise*.

Il organise les archives et la bibliothèque de la Société déposées aux Archives cantonales vaudoises.

Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Il fait les règlements d'ordre intérieur.

Il gère les biens de la Société et rend compte, chaque année, de sa gestion à l'assemblée générale.

Le président et le secrétaire ou le trésorier ont collectivement la signature sociale.

ARTICLE 12

Toute proposition tendant à la dissolution ou à la fusion de la Société ou à la modification de ses statuts doit être communiquée par écrit au comité.

ARTICLE 13

En cas de dissolution, l'actif de la Société sera affecté par l'assemblée générale à un but d'utilité publique compatible avec celui de la Société.

ARTICLE 14

Les dispositions des statuts précédents sont abrogées à l'exception de l'article 8 des statuts de 1950 (publiés dans la *RHV* 1950, p. 104-106), tel qu'il a été révisé le 10.9.1955 (*RHV* 1955, p. 203), qui reste applicable aux membres à vie reçus avant le 23.5.1970 (*RHV* 1970, p. 202).